Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE DRUMMOND MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 19 septembre à 18 h 30**.

Monsieur le maire M. Jean-Pierre Vallée préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège n° 1 : Siège n° 4 : M. Claude Lapolice Siège n° 2 : M. Martin Forcier Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Est également présente :

Mme Martine Bernier, Directrice générale/Secrétaire-trésorière.

La conseillère Mme Francine Julien est absente

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

Le maire M. Jean-Pierre Vallée constate le quorum à 18 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le *Code Municipal du Québec*, à tous les membres du conseil.

ADOPTEE

247-09-2016 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Martin Forcier, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Le varia demeure ouvert.



ORDRE DU JOUR Séance extraordinaire du 19 septembre 2016

- 1 Ouverture de la séance
- 2 Signification de l'avis de convocation
- 3 Adoption de l'ordre du jour
- 4 Programme FEPTEU
- 5 Remplacement de conduites d'eau potable Mandat pour plans et devis
- 6 Période de question portant sur les sujets à l'ordre du jour
- 7 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume

La conseillère Mme Francine Julien se joint à l'assemblée à 18 h 55.

Le maire M. Jean-Pierre Vallée quitte à 19 h 18. Le maire suppléant M. Jocelyn Chamberland préside maintenant la séance.

248-09-2016 4. Programme FEPTEU

CONSIDERANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU):

CONSIDERANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

SUR PROPOSITION de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu que :

- a) La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle:
- b) La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU;
- c) La Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;
- d) La Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;
- e) La Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;
- f) Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU.

ADOPTÉE

249-09-2016

5. REMPLACEMENT DE CONDUITES D'EAU POTABLE - MANDAT POUR PLANS ET DEVIS

Considerant qu'une offre de service de la firme EXP portant le N°: 999-NCPP0000-PP a été reçue le 13 septembre dernier, concernant l'assistance technique sur demande – estimation des segments 32-34-47 ainsi que la rue Rose-de-Lima pour sa portion débutant à la rue St-Jean-Baptiste jusqu'à sa fin en direction du Juvénat ;

SUR PROPOSITION de M. Martin Forcier appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de mandater la firme EXP pour la production d'une offre de services concernant l'estimation des coûts des travaux des segments 32-34 et 47, tel qu'apparaissant au plan d'intervention 2016, et ce aux coûts tels indiqués à leur offre de service portant le N°: 999-NCPP0000-PP et datée du 13 septembre 2016.

ADOPTEE

6. PERIODE DE QUESTION PORTANT SUR LES SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

250-09-2016

7. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien, de lever la séance à 19 heures 20 h 17 min.

M. Jocelyn Chamberland
Martine Bernier
Maire suppléant
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Jocelyn Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 octobre 2016

